CALENDRIER 2026

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

THUIN

POUR NOS 50 ANS AU SERVICE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS, HIP, HIP, HIP...

Horaires et adresses de vos recyparcs

ADRESSES :	
CHIMAY Rue Grand Prix des Frontières	060 21 54 40
MOMIGNIES Zone Plantis des Aisements	060 51 17 38
SIVRY-RANCE Rue Martinsart	060 21 97 56
THUIN Drève des Alliés, 122 A	071 59 14 19

HORAIRE :		
Lundi	Fermé	12 h 30 à 18 h
Mardi	9 h 00 à 12 h	12 h 30 à 18 h
Mercredi	9 h 00 à 12 h	12 h 30 à 18 h
Jeudi	9 h 00 à 12 h	12 h 30 à 18 h
Vendredi	9 h 00 à 12 h	12 h 30 à 18 h
Samedi	8 h 00 à 12 h	12 h 30 à 17 h
Dimanche	Fermé	

Merci de vous présenter au plus tard 15 minutes avant la fermeture.

Jours de fermeture : 1er janvier, 2 janvier, 6 avril, 1er mai, 14 mai, 25 mai, 21 juillet, 15 août, 27 septembre, 1er novembre, 11 novembre, 25 décembre et 26 décembre.

POUR DES INFOS COMPLÉMENTAIRES SUR LES COLLECTES SÉLECTIVES DES DÉCHETS :

contactez IPALLE Sud-Hainaut au **071 59 12 02**
ou votre administration communale au **071 55 94 11**
ou surfez sur notre page Ipalle - vers un territoire Zéro Déchet ou sur notre site **www.ipalle.be**

Points d'apport volontaire

Certaines communes disposent de points d'apport volontaire.

Pour connaître les emplacements des points d'apport volontaire et les déchets qui peuvent y être collectés, consultez **ipalle.be.**

Téléchargez gratuitement l'application Recycle!
pour tout connaître sur les collectes des déchets.
Infos sur le tri et le recyclage : www.fostplus.be
ou www.trionsmieux.be

Suremballage en vue ?

Pour plus d'informations, consultez le Point de contact Suremballage. C'est ainsi que nous réduisons les déchets ensemble !

Besoin d'un coup de pouce pour réduire vos déchets ?
Surfez sur www.ipalle.be

Ne jetez plus vos biens ménagers réutilisables aux encombrants ou à la poubelle. Ils peuvent être valorisés et trouver une seconde vie grâce à l'ASBL «R Sud-Hainaut»

COMMENT FAIRE ?

Enlèvement gratuit à domicile sur rendez-vous **0491.07.82.12** ou **info@rsudhainaut.be**

Dépôt de vos biens au local de R du Sud-Hainaut aux heures d'ouverture - plus d'info via la page Facebook « R du Sud-Hainaut »

Dépôt aux recyparcs dans le local prévu à cet effet.

Rendez-vous sur **ipalle.be** pour télécharger le guide des recyparcs et pour vous inscrire à notre newsletter LE PRINCIPALLE.

Triez vos **bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent** en un clin d'œil !

Verre incolore — Verre coloré

À déposer dans les bulles ou au recyparc

Remarques :

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Videz bien.
- Ni couvercle, ni bouchon.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre !
- Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

ÉVITEZ LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES

Verre résistant aux hautes températures (plats au four) — Opaline et cristal — Verre plat tel que les vitres et les miroirs — Porcelaine, céramique — Terre cuite — Ampoules

Triez vos **Papiers-Cartons** en un clin d'œil !

Collecte en porte-à-porte ou au recyparc

Remarques :

- Enlevez le film en plastique des publications.
- Mettez vos papiers et cartons dans des caisses en carton, bien fermées et de max. 15 kg.

ÉVITEZ LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES

Papiers et cartons sales ou gras — Photos — Sac-poubelle (déchets non recyclables) — Rouleaux de papier peint — Mouchoirs, papiers absorbants et aluminium

Que signifie le logo Point Vert ? Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.

Imprimés sur papier recyclé • Ne pas jeter sur la voie publique.
E.R. : F. Huysman • Fost Plus asbl • Avenue des Olympiades 2 • 1140 Brussels • 2026

Ville de Thuin

Remarques importantes : les collectes en porte-à-porte commencent dès 6 h du matin. Merci de sortir les déchets la veille à partir de 18 h ou avant 6 h le jour de la collecte, le plus près possible de la chaussée. En cas de jour férié, consultez impérativement votre calendrier. Les collectes peuvent être annulées en cas d'intempéries. **Les collectes en porte-à-porte sont réservées aux déchets issus de l'activité normale des ménages.**

PMC :
collecte toutes les 2 semaines

Papiers-Cartons :
collecte toutes les 4 semaines

Ordures ménagères :
le jeudi

Zone 1 : Biercée, Biesme-sous-Thuin, Thuillies, Thuin
La collecte du jeudi 1er janvier 2026
est reportée au vendredi 2 janvier 2026
La collecte du jeudi 14 mai 2026
est reportée au vendredi 15 mai 2026

Zone 2 : Donstiennes, Gozée, Leers-et-Fosteau, Ragnies
La collecte du 1er janvier 2026
est reportée au mercredi 31 décembre 2025
La collecte du jeudi 14 mai 2026
est reportée au mercredi 13 mai 2026

Rappel !
Poids du sac : 15 kg maximum.

- ○ Sac communal réglementaire
- ○ Pas de sac éventré
- ○ Pas de verre et d'objets tranchants
- ○ Pas de déchets électriques & électroniques } **Recyparc**
- ○ Pas de déchets dangereux
- ○ Pas de déchets de cuisine => **PAV ou recyparc**

Si la date de ramassage des sacs correspond à un jour férié, la collecte aura lieu le samedi suivant.

Janvier

1 J	Nouvel An
2 V	Zone 1
3 S	
4 D	
5 L	Zone 1
6 M	Zone 2
7 M	
8 J	
9 V	
10 S	
11 D	
12 L	Zone 1
13 M	Zone 2
14 M	
15 J	
16 V	
17 S	
18 D	
19 L	
20 M	
21 M	
22 J	
23 V	
24 S	
25 D	
26 L	Zone 1
27 M	Zone 2
28 M	
29 J	
30 V	
31 S	

Février

1 D	
2 L	Zone 1
3 M	Zone 2
4 M	
5 J	
6 V	
7 S	
8 D	
9 L	Zone 1
10 M	Zone 2
11 M	
12 J	
13 V	
14 S	
15 D	
16 L	
17 M	
18 M	
19 J	
20 V	
21 S	
22 D	
23 L	Zone 1
24 M	Zone 2
25 M	
26 J	
27 V	
28 S	

Mars

1 D	
2 L	Zone 1
3 M	Zone 2
4 M	
5 J	
6 V	
7 S	
8 D	
9 L	Zone 1
10 M	Zone 2
11 M	
12 J	
13 V	
14 S	
15 D	
16 L	
17 M	
18 M	
19 J	
20 V	
21 S	
22 D	
23 L	Zone 1
24 M	Zone 2
25 M	
26 J	
27 V	
28 S	
29 D	
30 L	Zone 1
31 M	Zone 2

Avril

1 M	
2 J	
3 V	
4 S	
5 D	
6 L	Lundi de Pâques
7 M	Zone 2
8 M	
9 J	
10 V	
11 S	Zone 1
12 D	
13 L	
14 M	
15 M	
16 J	
17 V	
18 S	
19 D	
20 L	Zone 1
21 M	Zone 2
22 M	
23 J	
24 V	
25 S	
26 D	
27 L	Zone 1
28 M	Zone 2
29 M	
30 J	

Mai

1 V	Fête du Travail
2 S	
3 D	
4 L	Zone 1
5 M	Zone 2
6 M	
7 J	
8 V	
9 S	
10 D	
11 L	
12 M	
13 M	Zone 2
14 J	Ascension
15 V	Zone 1
16 S	
17 D	
18 L	Saint Roch
19 M	Zone 2
20 M	
21 J	
22 V	
23 S	Zone 1
24 D	Pentecôte
25 L	Lundi de Pentecôte
26 M	Zone 2
27 M	
28 J	
29 V	
30 S	Zone 1
31 D	

Juin

1 L	Zone 1
2 M	Zone 2
3 M	
4 J	
5 V	
6 S	
7 D	
8 L	
9 M	
10 M	
11 J	
12 V	
13 S	
14 D	
15 L	Zone 1
16 M	Zone 2
17 M	
18 J	
19 V	
20 S	
21 D	
22 L	Zone 1
23 M	Zone 2
24 M	
25 J	
26 V	
27 S	
28 D	
29 L	Zone 1
30 M	Zone 2

Juillet

1 M	
2 J	
3 V	
4 S	
5 D	
6 L	
7 M	
8 M	
9 J	
10 V	
11 S	
12 D	
13 L	Zone 1
14 M	Zone 2
15 M	
16 J	
17 V	
18 S	
19 D	
20 L	Zone 1
21 M	Fête Nationale
22 M	
23 J	
24 V	
25 S	Zone 2
26 D	
27 L	Zone 1
28 M	Zone 2
29 M	
30 J	
31 V	

Août

1 S	
2 D	
3 L	
4 M	
5 M	
6 J	
7 V	
8 S	
9 D	
10 L	Zone 1
11 M	Zone 2
12 M	
13 J	
14 V	
15 S	Assomption
16 D	
17 L	Zone 1
18 M	Zone 2
19 M	
20 J	
21 V	
22 S	
23 D	
24 L	Zone 1
25 M	Zone 2
26 M	
27 J	
28 V	
29 S	
30 D	
31 L	

Septembre

1 M	
2 M	
3 J	
4 V	
5 S	
6 D	
7 L	Zone 1
8 M	Zone 2
9 M	
10 J	
11 V	
12 S	
13 D	
14 L	Zone 1
15 M	Zone 2
16 M	
17 J	
18 V	
19 S	
20 D	
21 L	Zone 1
22 M	Zone 2
23 M	
24 J	
25 V	
26 S	
27 D	
28 L	
29 M	
30 M	

Octobre

1 J	
2 V	
3 S	
4 D	
5 L	Zone 1
6 M	Zone 2
7 M	
8 J	
9 V	
10 S	
11 D	
12 L	Zone 1
13 M	Zone 2
14 M	
15 J	
16 V	
17 S	
18 D	
19 L	Zone 1
20 M	Zone 2
21 M	
22 J	
23 V	
24 S	
25 D	
26 L	
27 M	
28 M	
29 J	
30 V	
31 S	

Novembre

1 D	Toussaint
2 L	Zone 1
3 M	Zone 2
4 M	
5 J	
6 V	
7 S	
8 D	
9 L	Zone 1
10 M	Zone 2
11 M	Armistice
12 J	
13 V	
14 S	
15 D	
16 L	Zone 1
17 M	Zone 2
18 M	
19 J	
20 V	
21 S	
22 D	
23 L	
24 M	
25 M	
26 J	
27 V	
28 S	
29 D	
30 L	Zone 1

Décembre

1 M	Zone 2
2 M	
3 J	
4 V	
5 S	
6 D	
7 L	Zone 1
8 M	Zone 2
9 M	
10 J	
11 V	
12 S	
13 D	
14 L	Zone 1
15 M	Zone 2
16 M	
17 J	
18 V	
19 S	
20 D	
21 L	
22 M	
23 M	
24 J	
25 V	Noël
26 S	
27 D	
28 L	Zone 1
29 M	Zone 2
30 M	
31 J	

PMC — Papiers-Cartons — Ordures ménagères

Collecte de vélos dans les recyparcs le 18 avril

Collecte de jouets dans les recyparcs le 10 octobre

Wallonie Plus Propre
Grand Nettoyage de Printemps
les 26, 27, 28 et 29 mars 2026
Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.walloniepluspropre.be

PMC, ce que vous pouvez trier.

LE TRI, C'EST PARTOUT. PAS QU'À LA MAISON !

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles

Flacons

Barquettes et raviers

Pots et tubes

Films

Capsules de boissons

Sacs et sachets

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

Canettes et boîtes de conserve

Aérosols

Barquettes et raviers

Capsules de boissons

Couvercles, bouchons et capsules

CARTONS À BOISSONS

Points d'attention

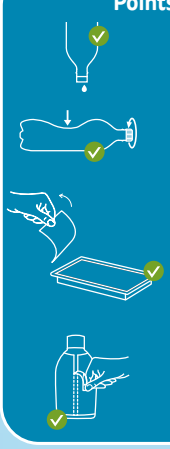

Égouttez et videz bien tous les emballages.

Aplatissez les bouteilles et remettez le bouchon.

Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.

Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu.

Ce ne sont pas des PMC

mais vous pouvez généralement les apporter au recyparc.

- ✗ Les batteries et piles.
- ✗ Les appareils électr(on)iques (incl. Vapes, smartphones, ...).
- ✗ Les bonbonnes de gaz*.
- ✗ Les emballages avec bouchon de sécurité enfant «pousser-tourner».
- ✗ Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants.
- ✗ Les emballages durs avec une contenance supérieure à 8 L.
- ✗ Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone.
- ✗ La frigolite.
- ✗ Autres objets.

Déchets ménagers résiduels

Recyparc

* A déposer chez votre distributeur agréé: Bonbonnes de gaz de 13kg et plus

ATTENTION !

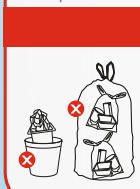

N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).

N'accrochez rien à l'extérieur du sac.